

que les profits vont s'accumulant ; c'est donc les ventes répétées continuellement que le détailleur doit avoir en vue. S'il le comprend bien, il évitera soigneusement toute cause qui pourrait lui faire perdre un client et il fera en sorte que tout acheteur qui est entré chez lui en sorte content ; que chacun sache que contre son argent il a obtenu la meilleure valeur qu'il pouvait obtenir pour le prix.

C'est le cas de répéter que le meilleur est toujours le moins cher ; mais si le marchand ne l'ignore pas le consommateur ne paraît pas toujours s'en douter ou ne peut pas toujours mettre le prix pour obtenir le meilleur. Il faut donc au marchand avoir ce qui est en demande et c'est là qu'il ne doit pas trop insister pour faire accepter un produit ou une marchandise autre que celle qui lui est demandée, même quand cette marchandise vaut au moins, toutes circonstances égales d'ailleurs, celle que désire son client. L'anecdote de la farine en est une preuve. Il vaut mieux indiquer simplement, sans avoir l'air de forcer la main, que le même article de telle marque est en magasin et l'offrir comme étant une bonne marchandise pour le prix. Ainsi on a des chances de vendre et le client qui n'est pas importuné ne se trouve pas à l'avance indisposé contre la marchandise.

Il est à noter que certains produits ne se vendent qu'à force de réclames et non pour leur mérite. Il arrive, en ce cas, que quand la réclame cesse, les ventes s'arrêtent. C'est là que le marchand doit être prudent. Quand une nouvelle marchandise est annoncée au public à grand renfort de réclames, il doit, avant tout, attendre que la marchandise lui soit demandée par sa clientèle avant de la mettre sur ses tablettes et encore doit-il avant que la marchandise nouvelle ait fait ses

preuves n'en acheter que la quantité la plus limitée, au risque de faire un bénéfice moindre.

C'est surtout par des mesures conservatrices qu'on obtient de bons résultats en affaires.

LA BANQUE D'HOHELAGA

Nous avons sous les yeux le bilan au 31 mai de la banque d'Hoche-laga.

Les bénéfices nets réalisés durant l'année ont été, sur les opérations ordinaires de banque de \$139,037.44 et sur l'émission des actions pour augmentation du capital de \$74,898.

Avec les \$2,497.93 formant la balance au crédit du compte de Profits et Pertes au 31 mai précédent, le total des profits disponibles se monte à \$216,433.37 ainsi repartis :

Dividende 7 p. c. payé aux actionnaires \$98,880.34 ; porté à la réserve \$115,000 et reporté aux crédit du compte de Profits et Pertes \$2,553.03.

Les profits réalisés sur les affaires commerciales sont plus élevés d'environ \$19,000 que ceux obtenus pendant l'exercice précédent.

Le rapport des directeurs ne manquera pas de faire remarquer, nous l'espérons, combien ce résultat est significatif, cette année plus particulièrement. En tout état de choses, nous aurons l'occasion d'en parler ici même après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu le 15 de ce mois, c'est à dire vendredi de la semaine prochaine.

Pour aujourd'hui, le temps nous manque pour faire ressortir avec quelque détail les progrès de la banque durant l'année. Citons néanmoins quelques chiffres :

La circulation de \$931,265 est